

COMPTABILITE**Entraînement ciblé — La répartition du résultat d'une société (réserve légale, dividendes)**

Cas adapté du sujet officiel du Baccalauréat Technologique STG, épreuve de spécialité « Comptabilité et Finance de l'Entreprise », session 2008 (SARL BIOETHIK) — dossier extrait pour un entraînement ciblé.

ENTRAÎNEMENT CIBLÉ

Durée indicative : 35 minutes

Document autorisé :

Aucun document autorisé.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission.

**Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.
Toute information calculée devra être justifiée.**

Notions et thématiques abordées

- Le report à nouveau débiteur
- La réserve légale (calcul et plafond)
- L'arbitrage entre dividendes et réserves facultatives
- L'affectation du résultat d'une société commerciale

Contexte

La SARL BIOETHIK vous confie les travaux relatifs à l'affectation du résultat de l'exercice N. Vous disposez des informations suivantes, issues du bilan de l'exercice N :

- capital social : 30 000,00 € (inchangé depuis N-1) ;
- réserve légale au 31/12/N-1 : 2 400,00 € ;
- bénéfice de l'exercice N : 5 600,00 € ;
- report à nouveau débiteur au 31/12/N-1 : - 1 000,00 €.

Les associés ont décidé de distribuer 3 000,00 € de dividendes, et de doter 1 000,00 € de réserves facultatives.

TRAVAIL À FAIRE

1. Expliquer pourquoi le report à nouveau est « débiteur » à l'ouverture de l'exercice N.
2. Expliquer pourquoi un arbitrage est nécessaire lors de la fixation du montant des dividendes et de celui des réserves facultatives.
3. Présenter, dans un tableau, la répartition du résultat de l'exercice N (bénéfice à répartir, réserve légale, report à nouveau, bénéfice distribuable, dividendes, report à nouveau final).
4. Indiquer les formules de calcul permettant de déterminer : la réserve légale maximale, le bénéfice à répartir, et le montant de la réserve légale de l'exercice N.